

# PRIX 2024 « JEUNES DIPLÔMÉS »

## APPEL À CANDIDATURES

**Jeunes diplômés participez au Prix 2024  
de l'Académie d'Architecture !**

Prix Robert Camelot, Prix de la Mutuelle des Architectes Français,  
Prix François Meyer-Lévy.

Déposez ou envoyez vos dossiers à l'Académie d'Architecture  
**Date limite de candidature : 30 janvier 2024**

Ce prix national est ouvert à tous les diplômés des ENSA,  
de l'ESA et de l'INSA Strasbourg.

**\*\*\* Voir modalités de participation dans le règlement joint \*\*\***

## Résultats PRIX 2023 « Jeunes diplômés »

**Prix Robert Camelot : Le « Chai Gascogne » une articulation urbaine** / Thomas Rollin - ENSA Toulouse

**Prix de la M.A.F. : « Quand l'infrastructure génère l'espace public »** / Louis Gibault - ENSA Belleville

**Prix François Meyer-Lévy : « Un lieu de pédagogie à Conakry »** / Emmanuel Batchily - ENSA Toulouse

# **PRIX 2024 « JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE »**

Prix Robert Camelot - Prix François Meyer-Lévy

Prix de la Mutuelle des Architectes Français

## **ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

Chaque année, l'Académie d'Architecture organise le prix « Jeunes diplômés ». Ce Prix s'adresse à tous les étudiants titulaires du DEA des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, de l'Ecole Spéciale d'Architecture et de l'INSA Strasbourg, département architecture. Il se décline en 3 Prix : le Prix Robert Camelot, le Prix François Meyer-Lévy et le Prix de la MAF. Ce dernier Prix a été créé par la Mutuelle des Architectes Français.

En organisant le Prix « Jeunes diplômés », l'Académie d'Architecture souhaite, distinguer l'excellence de compétences qui nourrissent, du concept au projet, la pensée architecturale et urbaine et récompenser l'originalité créatrice et l'innovation.

Le jury est composé de 12 membres dont au moins 8 membres de l'Académie d'Architecture, un représentant de la Mutuelle des Architectes Français, un.e lauréat.e de la session précédente et des personnalités extérieures, maître d'ouvrage, élu ...

### **Composition du jury 2024 :**

Nicole Roux-Loupiac, présidente.

Sylvie Clavel, Emmanuelle Colboc, Joanna Fourquier, Bruno Mader, Claude Maisonnier, Marc Malinowsky, Thomas Rollin, Daniel Sancho, Rodo Tisnado, Bertrand de Tourtier, Alain Vivier.

# PRIX 2024 « JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE »

Prix Robert Camelot - Prix François Meyer-Lévy

Prix de la Mutuelle des Architectes Français

## RÈGLEMENT 2024

### Objet

---

L'Académie d'Architecture organise chaque année **Le Prix des Jeunes diplômés** est destiné à récompenser plusieurs titulaires du Diplôme d'Etat d'Architecte. Le Prix porte sur l'évaluation du projet de fin d'études accompagné d'un mémoire d'étude ou de recherche, selon l'option choisie par l'étudiant (articles 18 et 19 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture). *Ce prix peut être présenté à titre individuel ou en équipe.*

### Dotation

---

Chacun des 3 Prix est doté d'un montant de 3000,00 euros.

### Candidatures

---

Le PFE projet de fin d'études doit avoir été obtenu l'année universitaire précédente - soit 2022/2023 - et relever des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture, de l'Ecole Spéciale d'Architecture ou de l'Institut National des Sciences Appliquées/département d'architecture de Strasbourg.

### Modalités d'organisation

---

La procédure est à deux degrés.

Pour le premier degré, chaque candidat remplira une fiche individuelle de candidature et précisera – s'il y a lieu - son appartenance à l'équipe constituée.

#### Premier degré :

Chaque candidat, ou chaque équipe adressera **un dossier** impérativement relié (format A4 ou A3) - *pas de rhodoïd ou de carton - seulement papier 110 g à 130 g* comprenant :

1. **Curriculum vitae** détaillé de chaque candidat y compris s'il s'agit d'une équipe
2. **Fiche d'identification du projet :**
  - Ecole d'origine, nom du directeur d'étude,
  - titre du projet , domaine dont il relève,
  - lieu d'implantation du projet.
3. **Appréciations** obtenues lors de la soutenance.  
**Préciser s'il s'agit d'un PFE mention recherche et le thème du mémoire.**
4. **Enoncé du programme et des objectifs :** 1 page A4  
**Note explicative** du projet maxi 2 pages A4 recto
5. **Pièces graphiques :** éléments significatifs du projet, maximum 10 pages recto - format A3 ou A4

*Le jury sélectionnera 5 à 10 dossiers pour le deuxième degré.*

## Deuxième degré :

Les candidats retenus à l'issue du 1<sup>er</sup> degré seront auditionnés par le jury pour présenter leur projet et répondre aux questions posées, durée 35 minutes.

- **Le projet** : présentation **sous format numérique et sous format papier 4 à 5 panneaux** maximum, format A0, dans les 2 cas : plans, coupes, façades, perspectives ou images de synthèse, photos de maquette - ou maquettes éventuellement - Les documents seront complétés par un schéma de structure (gros-œuvre) et par l'exposé des principes retenus au niveau énergétique et environnemental.
- **Pièces écrites** (20 pages recto - maximum, format A4 - en 2 exemplaires) comprenant le programme, l'approche urbanistique et environnementale ; la note explicative mettra en avant les particularités du projet (croquis et images si besoin).

## Dépôt de candidature

---

Les dossiers 1<sup>er</sup> degré doivent être adressés soit : **par voie postale avec AR - date limite : 30 janvier 2024, soit, être déposés sur rendez-vous** au : *Secrétariat de l'Académie d'Architecture / tél 01 48 87 83 10 / contact@academie-architecture.fr*

*Académie d'Architecture - Prix PFE - jeunes diplômés - 9 Place des Vosges 75004 PARIS*

Lors de l'envoi ou du dépôt du dossier, à titre individuel ou collectif, **chaque candidat signera une fiche récapitulative de candidature** avec nom - prénom - adresse mail - postale - N° téléphone - (voir page suivante).

## Premier degré - Critères de jugement

---

Le jury s'attachera à l'intérêt et à la pertinence du programme, à la qualité de conception et de l'expression architecturale du projet ainsi qu'à la clarté orale des candidats.

**Prix Camelot** : le projet aura une dimension innovante en particulier vis-à-vis de la transition écologique.

**Prix Meyer-Lévy** : le projet fera preuve d'une capacité à aborder une question de société et à la traduire spatialement.

**Prix de la M.A.F.** : le projet outre ses qualités architecturales, témoignera de connaissances techniques, et de l'intelligence des choix constructifs.

## Avis de publication

---

L'Académie d'Architecture publie chaque année un avis de lancement du Prix, adressé aux Ecoles et porté sur le site internet de l'Académie et dans la presse. Il est précisé, notamment, le montant des prix, le lieu et la date du rendu.

## Jury

---

Le jury, nommé chaque année par le Président de l'Académie d'Architecture, est composé de douze membres maximum, dont 8 membres de l'Académie au moins,

- sept architectes ou plus dont au moins deux enseignants titulaires, et le Président de la M.A.F. ou son représentant
- deux ingénieurs
- des personnalités extérieures : architecte, urbaniste, maître d'ouvrage, élu ...et un.e lauréat.e de la session précédente

Le jury se réunit à deux reprises pour répondre aux deux phases de la sélection.

Le jury, souverain, délibère à huis clos. En cas de partage égal des voix, la voix du, de la président.e est prépondérante .

## Les résultats

---

Les résultats seront communiqués par mail et par courrier postal. Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.

## Remise des prix

---

Les prix sont remis aux lauréats, ou aux équipes lauréates avec une médaille, lors de la séance annuelle des Prix et Récompenses de l'Académie d'Architecture.

Chaque lauréat.e , le cas échéant, chaque équipe devra transmettre au préalable, à l'Académie son projet sur support numérique , et une sélection de dessins de bonne définition en vue de la publication annuelle des Prix et Récompenses et de la projection prévues lors de la cérémonie de remise des Prix et Récompenses.

**NOTA** : Les candidats sélectionnés pour l'audition devront récupérer leurs panneaux et maquettes - s'il y a lieu - à l'issue de la séance du jury ou sur rendez-vous auprès du secrétariat dans les 5 jours suivants.

# PRIX 2024 « JEUNES DIPLÔMÉS EN ARCHITECTURE »

Prix Robert Camelot - Prix François Meyer-Lévy

Prix de la Mutuelle des Architectes Français

## FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse postale \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Ecole \_\_\_\_\_

Titre du projet \_\_\_\_\_

**PFE mention recherche**  OUI  NON

**Titre du mémoire** \_\_\_\_\_

**Projet collectif**  OUI  NON

**Noms des autres candidats** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_